

Semaine nationale de l'artisanat 2011

Dossier de presse
du 2 mars 2011

Du 11 au 18 mars 2011, Semaine nationale de l'artisanat « Bienvenue dans la Première entreprise de France »

La dixième édition de la Semaine nationale de l'artisanat, organisée par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) et l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), se déroule du 11 au 18 mars 2011 dans toute la France. Les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles membres de l'UPA proposent à cette occasion au grand public de (re)découvrir un secteur qui gagne à être mieux connu.

La création d'entreprises, comme l'apprentissage sont d'excellents marqueurs de l'activité économique. Dans l'artisanat du 13, la création a repris mais les chefs d'entreprise restent frileux, en témoigne leur réticence à s'engager dans la formation d'apprentis. *Lire en page 3.*

Indépendamment de la création, l'artisanat enregistre depuis plusieurs années un solde positif en matière de création d'emploi. *Lire en page 4.*

Confrontés à l'insécurité de l'emploi salarié, de plus en plus de Français manifestent l'envie d'être indépendants et de construire un projet personnel. Il faut dire que l'artisanat et son économie de proximité correspondent à une aspiration des Français vers d'autres modes de consommation et d'animation des territoires. *Lire en page 4.*

L'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 de l'EIRL, un nouveau statut qui permet de protéger les biens personnels de l'entrepreneur individuel, est de nature à encourager la création d'entreprises. La Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône organisera en mai plusieurs sessions d'informations sur cette nouvelle opportunité. *Lire en page 6.*

L'apprentissage, mode de transmission des savoir-faire historique de l'artisanat, gagne ses lettres de noblesse. Encouragé par le gouvernement, il garantit un emploi aux jeunes mieux que ne peuvent le faire la plupart des formations dites « classiques ». *Lire en page 5.*

Contact presse : Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org

www.cma13.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Bouches-du-Rhône

Semaine nationale de l'artisanat 2011

Dossier de presse
du 2 mars 2011

SOMMAIRE

- 1. L'artisanat du 13 en 2010** **p. 3**
Conjoncture
- 2. Un secteur économique de premier plan** **p. 4**
L'artisanat, à la fois créateur d'emplois, source de richesses et favorable à la cohésion sociale
L'artisanat, une économie de proximité, moderne et innovante
Conseil et accompagnement des chefs d'entreprise
- 3. Les jeunes et l'artisanat : un avenir assuré** **p. 5**
L'apprentissage, la transmission d'un savoir-faire
Les Universités régionales des métiers et de l'artisanat
- 4. EIRL : modèle économique d'avenir** **p. 6**
Une revendication très ancienne de l'artisanat
Un défi de grande ampleur pour 2011
- 5. L'artisanat en France 2010** **p. 7**
- 6. Les organisateurs** **p. 8**

Contact presse : Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org

www.cma13.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Bouches-du-Rhône

L'artisanat du 13 en 2010

Avec un **solde net de 1 428 entreprises en 2010**, le nombre d'entreprises artisanales a **progressé de 4,4 % à 33 784 entreprises**. Après une stagnation en 2010 à la suite de l'entrée en vigueur du régime d'auto-entrepreneur, la création d'entreprises artisanales est ainsi répartie sur des niveaux qu'elle a connu depuis 2005. **En six ans, le nombre d'entreprises a progressé de 20 % au total.**

La répartition entre les secteurs évolue peu. Le Bâtiment reste le secteur prépondérant de l'artisanat (43%), suivi par les Services (32,3%), la Production (14,2%), et les Métiers de bouche (10,5%).

Le top 3 des **activités les mieux représentées** dans le département est constitué par :

1. les travaux de maçonnerie et le gros œuvre
2. La coiffure en salon
3. L'installation électrique

Les activités ayant enregistré le plus de nouvelles entreprises en 2010 sont :

1. L'installation électrique
2. Les soins de beauté hors salon
3. Les travaux d'installation d'eau et de gaz

Du côté des activités en baisse, on retrouve :

1. La fabrication de produits alimentaires à emporter
2. La fabrication / vente de plats pour consommation immédiate
3. La fabrication et le finissage de meubles divers

L'**âge moyen** du dirigeant d'entreprise artisanale est aujourd'hui de **44 ans**.

Si le chef d'entreprise artisanale reste le plus souvent un **homme** (dans 79% des entreprises), on note la progression de **femmes** chez les moins de 35 ans, où elles représentent quelque 26 % des dirigeants. Chez les moins de 25 ans, cette proportion monte à 35 %.

Pour la 2^e année consécutive, le nombre de jeunes en formation dans les entreprises artisanales recule. Ils sont **5 675 apprentis** à se former par l'alternance à un métier de l'artisanat, soit une diminution de 3,7% par rapport au 1^{er} janvier 2009.

Un secteur économique de premier plan

L'artisanat, à la fois créateur d'emplois, source de richesses et favorable à la cohésion sociale

L'artisanat, première entreprise de France, est le **premier créateur d'emplois**. En sept ans, l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25 % du total des créations d'emplois. C'est également le premier employeur en milieu rural tout en participant au maintien d'une vie économique dans les centres villes et les quartiers périphériques.

L'artisanat est l'un des rares secteurs à faire fonctionner **l'ascenseur social** en proposant aux jeunes, en quelques années, de passer du statut d'apprenti à celui de patron. Il témoigne par ce biais de sa force d'intégration.

Chacun selon ses projets peut rejoindre le secteur de l'artisanat, qu'il s'agisse de se former par l'apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur, d'intégrer une entreprise en tant que salarié, ou de devenir manager en créant ou en reprenant une entreprise artisanale.

L'artisanat, une économie de proximité, moderne et innovante

Le secteur de l'artisanat demeure une locomotive de l'activité en France, car il n'est ni délocalisable ni soumis à la concurrence mondialisée. Il correspond à des activités de proximité reconnues par les consommateurs et indispensables à l'animation économique des territoires : c'est une des raisons de la bonne résistance à la crise des entreprises artisanales.

La vitalité des entreprises artisanales doit également beaucoup à l'innovation et à la recherche de la performance qui permettent de s'adapter à de nouveaux marchés. Les artisans fondent leur compétitivité sur la recherche de nouveaux gains de productivité : utilisation de produits plus performants, nouveaux procédés de fabrication, optimisation de l'organisation et du management. Ils parient également sur l'avenir et se préparent à de nouveaux enjeux: exigences des clients, apparition de nouveaux processus, internationalisation des marchés.

Conseil et accompagnement des chefs d'entreprise

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) assurent, dans une **relation de proximité**, des actions de sensibilisation, d'information, de conseil, d'accompagnement, essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises. Les CMA développent une offre de services adaptés aux besoins des différents publics. Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs.

Les organisations professionnelles membres de l'UPA accompagnent l'artisan dans le développement de son entreprise et la défense de ses intérêts. Sur le plan interprofessionnel, l'UPA intervient auprès des pouvoirs publics et du législateur, en tant qu'organisation représentative de l'artisanat, afin d'améliorer l'environnement juridique, fiscal et social des entreprises artisanales. En outre, l'UPA participe en tant que partenaire social au dialogue national entre organisations patronales et syndicats de salariés, et met en avant dans ce cadre les priorités de l'artisanat et de l'ensemble des petites entreprises.



Les jeunes et l'artisanat : un avenir assuré

La semaine nationale de l'artisanat veut faire savoir aux jeunes diplômés en recherche d'insertion professionnelle que les entreprises artisanales ont besoin de leurs talents. Dans une société où beaucoup peinent à trouver leur place, l'entreprise artisanale est considérée comme l'une des voies réelles d'ascension sociale, car ses métiers favorisent l'intégration et l'évolution dans le monde du travail. Les jeunes voient dans la création de leur entreprise la possibilité d'exercer en toute liberté un métier.

L'apprentissage, la transmission d'un savoir-faire

L'apprentissage est fondé sur la transmission du savoir de l'artisan à l'apprenti. Ce mode de formation permet aux jeunes de 16 à 25 ans de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, du CAP au diplôme d'ingénieur. Les centres de formation d'apprentis (CFA) complètent la formation et la pratique professionnelle acquise en entreprise par une formation générale à laquelle est associée une formation technologique et pratique. Au total, près de 600 formations donnent accès à quelques 512 activités artisanales.

Chaque année, plus de 200 000 jeunes sont formés par les entreprises artisanales, soit la moitié du total des apprentis du pays.

D'après un sondage Opinionway commandé par l'APCMA et publié en octobre 2010, 85 % des artisans insistent sur le rôle positif de l'apprentissage pour trouver facilement un emploi et ils sont unanimes à penser qu'il devrait être davantage valorisé en France (98 %).

La formation, levier du développement des entreprises

Les chefs d'entreprise artisanale, leurs conjoints collaborateurs ou associés, les auxiliaires familiaux, bénéficient d'un vaste dispositif de formation continue initié et géré par les organisations professionnelles. Il leur permet de s'adapter aux nouvelles technologies, à l'émergence de nouveaux marchés et à un environnement réglementaire changeant. Les formations sont prises en charge par le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale. De même, les salariés de l'artisanat ont eux aussi accès à la formation professionnelle.

Les Universités régionales des métiers et de l'artisanat

Le parcours classique, apprenti, salarié puis patron d'une entreprise artisanale, reste prépondérant dans l'artisanat, mais les diplômés de l'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreux à investir le secteur. L'adaptation des cursus et la création d'Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA) procèdent de cette évolution.

En partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur, des URMA sont en cours de création dans plusieurs régions pour apporter lisibilité et visibilité, tant aux chefs d'entreprise qui souhaitent suivre un parcours individualisé de formation, qu'aux étudiants et adultes en mobilité professionnelle souhaitant rejoindre les rangs de l'artisanat. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera la première à concrétiser le projet.



EIRL : un modèle économique d'avenir

Depuis janvier 2011, les créateurs d'entreprises artisanales, ou artisans exerçant déjà une activité peuvent choisir le statut d'entreprise individuelle à responsabilité limitée, l'EIRL. L'UPA et l'APCMA soutiennent d'autant plus la mise en place de ce dispositif que les représentants de l'artisanat sont à l'origine de la demande d'instauration d'un statut d'entreprise qui protège et organise le patrimoine du dirigeant.

Une revendication très ancienne de l'artisanat

C'est une attente qui remonte à plus de vingt ans et qui a donné lieu à différents essais comme l'EURL, forme contraignante et inadaptée à la plupart des entreprises artisanales. La formule de l'EIRL consiste pour le chef d'entreprise à déterminer le patrimoine qu'il affecte à son activité professionnelle ce qui a pour conséquence de rendre ses biens personnels insaisissables. Le dispositif fondé, pour les artisans sur une déclaration auprès des CMA qui tiennent le répertoire des métiers, est simple et peu onéreux. Il est donc particulièrement adapté à leur type d'activité.

Ce nouveau statut instaure une égalité de traitement en matière de développement et d'investissement avec les entrepreneurs en société. La France rejoint ainsi les pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, où le modèle économique prédominant est l'entreprise individuelle.

Un défi de grande ampleur pour 2011

L'EIRL répond à deux attentes majeures du secteur de l'artisanat :

- limiter le gage des créanciers professionnels au seul patrimoine affecté à l'activité professionnelle ;
- ouvrir la possibilité pour l'entrepreneur d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés sans être contraint de recourir à la forme sociétale, contribuant ainsi au renforcement des fonds propres de l'entreprise.

Le statut de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) offre des conditions favorables au développement et à l'investissement tout en réduisant la prise de risques personnels. L'EIRL favorisera ainsi l'entrepreneuriat tout en assurant mieux la sécurité de l'entrepreneur.

Par ce que le succès de ce dispositif dépend en grande partie de l'attitude qu'adopteront les banques, l'EIRL implique une réelle prise de responsabilité des différents acteurs concernés. La contribution des CMA est ainsi essentielle dans la localisation des capitaux et la mobilisation des financements. Cette clarification est accompagnée d'un renforcement des garanties par des établissements de type Siagi, Oséo, Socama.



L'artisanat en France en 2010

L'artisanat, un vivier économique et humain incontournable :

- 960 000 entreprises et un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards d'euros, soit 20 % du PIB Français. Le nombre d'entreprises est passé de 820 000 en 2000 à 960 000 en 2010
- un niveau des exportations supérieur à 6 milliards d'euros par an
- en Europe, 98 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises (1 à 20 salariés)
- l'artisanat emploie 3,1 millions d'actifs
- un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage
- les entreprises artisanales génèrent de nouveaux emplois : en dix ans, 600.000 emplois supplémentaires ont été générés
- ...et préparent les salariés de demain : 200 000 apprentis sont formés par les entreprises artisanales chaque année, 80 % d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation.

Les chambres de métiers et de l'artisanat gèrent 112 centres de formation d'apprentis (CFA), qui accueillent près de 100 000 jeunes pour des formations qui les conduisent à la qualification professionnelle, du niveau V (CAP, CTM) au niveau III (BTS, BM). Les organisations professionnelles relevant de l'UPA gèrent également des centres de formation ainsi que des écoles professionnelles contribuant à former 100 000 autres jeunes.

Les 960 000 entreprises artisanales sont présentes de façon relativement homogène sur le territoire : 31 % en communes rurales, 41 % dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants, 28 % dans les communes de plus de 200 000 habitants

Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la fabrication et des services, l'artisanat rassemble plus de 510 activités différentes répertoriées par la NAFA (Nomenclature des activités françaises artisanales).

Les organisateurs nationaux

L'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCMA)

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et dont la tutelle est exercée par le ministère chargé de l'artisanat. Il est composé des présidents des chambres de métiers représentant les régions et les départements qui se réunissent en bureau puis en assemblée générale.

Lieu d'expression, de débats, d'études et de synthèse, l'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles du secteur et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

La première mission de l'APCMA est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Parallèlement, l'APCMA est au service des CMA. Ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. Engagé dans une démarche de modernisation ambitieuse dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le réseau des CMA a simplifié son organisation par un renforcement de l'échelon régional, consolidé et harmonisé les services proposés aux artisans et à l'ensemble de leurs publics.

www.artisanat.fr

L'Union professionnelle artisanale (UPA)

L'UPA est l'organisation représentative des 1.200.000 entreprises françaises de l'artisanat et du commerce de proximité. Par l'intermédiaire de ses trois composantes (CGAD-CNAMS-CAPEB), elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5000 syndicats départementaux. Son action est relayée localement par un réseau de 115 structures territoriales.

L'UPA défend les intérêts des artisans et commerçants de proximité et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emplois, source de richesses et de lien social.

En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés. Elle prend part à la gestion du système de protection sociale français et désigne des représentants dans toutes les instances paritaires nationales et locales : assurance-chômage, régimes de retraite complémentaire, formation professionnelle des salariés de l'artisanat, conseils de Prud'hommes... L'UPA est membre de l'UEAPME – Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises-.

www.upa.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Bouches-du-Rhône